

# **COMMUNE DE YAGOUA: AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/SG/C- YAG/CIPM/2022 DU 25/04/2022 EN PROCEDURE NORMALE POUR LA POURSUITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES DORTOIRS ET VESTIAIRES AU CEAC DE VORMOUNOUN, DANS LA COMMUNE DE YAGOUA, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.**

## **1.Objet**

Le Maire de la Commune de Yagoua, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure normale pour la poursuite des travaux de construction des dortoirs et vestiaires au CEAC de Vormounoun, Arrondissement de Yagoua, Département du MAYO-DANAY.

## **2.Consistance des prestations**

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- Installation de chantier ;
- Charpente et couverture ;
- Revêtement et peinture ;

- La menuiserie métallique ;
- La menuiserie bois ;
- Electricité.

### **3.Cout Prévisionnel**

pour un montant TTC de **16 000 000 FCA.**

### **4.Allotissement**

LOT UNIQUE

### **5.Participation et origine**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

### **6.Financement**

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINADER, **Exercice 2022 transféré à la Commune,**

### **7.Consultation du Dossier**

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux jours et heures ouvrables auprès du Secrétaire Général de la Commune de Yagoua (Chef de service du marché).

### **8.Acquisition du Dossier**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de Yagoua auprès du Secrétaire Général de la Commune de Yagoua (Chef de service du marché), dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable, au titre des frais d'achat du dossier, de **vingt-**

**cinq mille (25 000) francs CFA** auprès de la Recette municipale de la Commune de Yagoua.

### **9. Remises des offres**

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) **original** et six (06) **copies** marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès du Secrétaire Général de la Commune de Yagoua (Chef de service du marché), au plus tard le **25/05/2022 à 14 heures**, heure locale et devra porter la mention:

#### **APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

**N°004/AONO/SG/C-YAG/CIPM/2022 DU 25/04/2022 EN PROCEDURE NORMALE POUR LA POURSUITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES DORTOIRS ET VESTIAIRES DANS LA COMMUNE DE YAGOUA, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD**

*« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement. »*

*Les offres parvenues après la date et l'heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.*

### **10. Délai de Livraison**

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois** calendaires, et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

### **11. Cautionnement Provisoire**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant **de trois cent vingt mille (320 000) francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de

validité des offres.

## **12.Recevabilité des Offres**

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

## **13.Ouverture des Plis**

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le **25/05/2022** à **15 heures** précises dans le bureau de la Commission Interne de Passation des Marchés (ancien bâtiment de la Mairie).

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

## **14.Critères d'évaluation**

### **Critères éliminatoires**

#### **Pièces administratives**

- a) Dossier incomplet;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

#### **Offre technique**

- a) Fausse déclaration, documents falsifiées ;
- b) Non existence dans l'offre technique de la rubrique

« organisation, méthodologie et planning » ;

c) Offre sans chef de chantier ;

d) Figurer sur la liste des entreprises défaillantes annuellement, celles ayant abandonné un chantier ou n'ayant pas livrées le chantier lors des exercices 2018-2019 ;

e) Non satisfaction, au moins, à vingt-deux (22) critères essentiels sur trente-trois (33)

### **Offre financière**

a) Offre financière incomplète ;

b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

c) Absence d'un sous-détail de prix ;

### **Critères essentiels**

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 38 critères essentiels ci-dessous :

a) Présentation sur **03 critères** ;

b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **10 critères** ;

c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **07 critères** ;

d) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;

e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **05 critères**.

### **15. Attribution**

Le Maire de la Commune de YAGOUA, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée

substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

#### **16. Durée Validité des Offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### **17. Renseignements Complémentaires**

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours et aux heures ouvrables, auprès du Secrétaire Général de la Commune de Yagoua (Chef de service du marché).

YAGOUA Le 27-04-2022

Le MAIRE

LIRAWA Pierre